Un Établissement idéal

Le Jardin des Fleurs et son Bowling

Les beaux jours, si impatiemment attendus, sont enfin venus, les Lillois qui disposent de quelque loisir s'empressent de fuir le tapage de la ville affairée pour goûter le repos. Ils cherchent la fraîcheur, ils ont hâte de contempler autre chose que les perspectives moroses de la grande ruche industrielle sur laquelle pèse la torpeur de l'été.

Ils n'auraient pas sujet de se plaindre, les Parisiens ont le Bois de Boulogne, les Bruxellois, le Bois de la Cambre, les Lillois, eux aussi, ont le Bois de la Deûle et le Merveilleux Jardin des Fleurs, que tout le monde connaît et que les villes voisines nous envient. C'est dans ce milieu enchanteur que furent donnés de si charmantes fêtes d'été, et de si gracieux bals et où nous passâmes de si délicieux moments.

Le propriétaire de ce coquet établissement, Monsieur Eugène DELESPIERRE, qui est à l'affût de toutes les attractions nouvelles, qui connaît à merveille les goûts du public, nous réservait une surprise savoureuse. Il a installé dans un pavillon aménagé avec beaucoup d'art et d'élégance, un bowling dernier cri, si bien que le Jardin des Fleurs est devenu le charmant lieu dit rendez-vous favori des amis du Sport. Plusieurs pistes sont aménagées avec tout le perfectionnement désirable, et les sportsmen prennent un extrême plaisir aux parties de bowling, celles-ci constituent en même temps qu'un jeu plein d'imprévu, un exercice hygiénique peu fatigant.

Voilà l'occasion rêvée de pratiquer cette culture physique que préconisent si justement tous les Docteurs.

Le Bowling fait fureur depuis quelques semaines et fait courir le Tout-Lille élégant au Bois de la Deûle.

Le pimpant Établissement a été rajeuni et modernisé, de très heureuses modifications y ont été apportées et de l'avis de tous les connaisseurs, le Jardin des Fleurs peut rivaliser avec les établissements les plus chics et les plus célèbres de Paris et des autres capitales. Il présente le maximum de confort dans le plus agréable décor qu'il soit possible d'imaginer.

Le Directeur de ce superbe établissement n'a rien négligé le restaurant notamment a fait l'objet de tous ses soins, une cuisine très soignée fonctionne à la grande satisfaction de nombreux gourmets et le service à la carte, bien compris, est irréprochable.

Voilà, je crois, une bonne nouvelle pour les amateurs de déjeuners et dîners en plein air dans ce site idéal, qu'est le Jardin des Fleurs.

Nous signalons bien volontiers à l'attention de nos lecteurs et amis, l'intelligent effort de l'homme avisé, qui a mis à la disposition des Lillois un établissement digne de la Capitale des Flandres.

Les Familles apprendront avec plaisir que demain dimanche, une Grande Fête Enfantine aura lieu de 4 à 7 heures au Jardin des Fleurs (Bois de la Deûle). Un joli cadeau sera offert à tous les enfants. Entrée libre.

Le soir, à 8 heures, Grand Bal et illuminations des Jardins.

IL BATTAIT SA FEMME AVEC UN BATON

Comme dans la chanson des petits écoliers, Julien Hochard, 56 ans, journalier, rue Baudin, cité Saint-Pierre, battait sa femme avec un bâton.

Le sous-brigadier Lesaffre lui fit des remontrances, le journalier lui répondit par des coups de tête et le policier dut appeler à la rescousse un sous-officier qui l'aida à conduire l'ivrogne au poste du 6e. Il a été déféré au Parquet.

UN CHIEN ENRAGÉ

Hier matin a été asphyxié à la fourrière, un chien errant, atteint de rage, capturé boulevard du Maréchal-Vaillant, par l'agent Decottignies. Cet animal avait mordu M. Jules Beaumont, employé au chemin de fer, et Mlle Maria Languebien, 17 ans, couturière, boulevard du Maréchal-Vaillant, 4. Ces deux personnes suivront le traitement antirabique.

L'ESCALIER DANGEREUX

M. Joseph Breslé, 57 ans, ajusteur, rue de l'Hôpital-Saint-Roch, a été envoyé, hier, à l'Hôpital de la Charité, par le docteur Trampont, après une chute sur la tête dans son escalier.

LA RETRAITE MILITAIRE

Retraite par le 16e bataillon de chasseurs. Itinéraire n° 8. Départ de la Grande-Place. (Cet itinéraire correspond à l'itinéraire n° 1 du 16e).

Par-ci par-là

— La police recherche l'homme qui vola, hier matin, au marché de Wazemmes, un portemonnaie en cuir noir contenant 15 fr., au préjudice de Mme Assoignon, ménagère, rue de la Justice.

— Hier matin, ont été admis à l'Hôpital de la Charité, Mme Vandenabeele, 58 ans, ménagère, rue Fénelon, 48, qui a été atteinte, sur la rue, d'une crise appendiculaire ; M. Ferdinand Verbrugghe, 63 ans, frappé subitement de paralysie, rue du Faubourg-de-Béthune.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE LILLE

M. le Ministre du Commerce vient d'informer l'Administration de l'École qu'il attribue, par décret du 10 juin 1912, trois bourses complètes de scolarité, susceptibles d'être fractionnées, en faveur des élèves, et futurs élèves, de l'École Supérieure de Commerce de Lille.

Les demandes et les dossiers peuvent être envoyés au siège de l'École, d'où elles seront transmises au Ministère.

Il en est de même pour les bourses départementales, au nombre de trois et demie, qui vont devenir vacantes par suite du départ des élèves de 2e année.

Le SUCRE BÉGHIN

Sucre à Fruits en boîtes de 1 kilog et de 500 grammes 7218

LA DUCASSE DE MOULINS-LILLE

A l'occasion de la ducasse de Moulins-Lille, il y aura grand bal populaire dimanche prochain 30 juin, à 8 heures du soir, sur la place Arago.

UNE SECTION DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES PSYCHIQUES

L'Institut de Recherches psychiques de France, président, Colonel de Rochas, tente de créer à Lille une section pour l'étude des phénomènes dits spirites.

Les personnes qui désireraient s'y intéresser sont instamment priées de bien vouloir envoyer leur adhésion à M. Roumieux, 130, avenue de l'Hippodrome, à Lambersart.

Elles seront convoquées en temps utile pour la formation de la Section.

Chasse-Bile

incomparable la Tisane des Chartreux préparée par Mlles Assoignon, herboristes de 1re classe, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille, bientôt 5 bis rue du Palais-Rihour, nettoie l'estomac et l'intestin et guérit la constipation. La boîte 0 fr. 50, par poste 0.65. Téléph. 26.35. 6770

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

Société de Secours mutuels des Voyageurs et Employés de Lille

L'assemblée générale semestrielle aura lieu le dimanche 30 juin prochain, à quatre heures très précises, au siège social, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. — Entrée interdite aux personnes étrangères à la société.

Société Industrielle du Nord de la France

La Société Industrielle du Nord de la France a tenu vendredi son assemblée générale mensuelle sous la présidence de M. Nicolle ; MM. Julien Thiriez-Lemoult et Courquin s'étaient excusés.

M. le président donne connaissance des démarches qui ont été faites au sujet du remplacement du lin par le coton pour les bourgerons de l'armée.

Il est procédé au tirage au sort des obligations à rembourser dans l'exercice 1912, les numéros sortis sont : 335, 308, 271, 236, 171, 44 et 199.

M. Smitz, fait un tableau comparatif de la production de force motrice par les moteurs à vapeur, les moteurs à gaz et les moteurs Diesel; il examine ensuite rapidement la construction de ces derniers : M. Boulez indique le parti qu'on pourrait tirer du parfum dans l'analyse des corps en général : il montre par quelques exemples les particularités qui sont les premières bases de nos connaissances sur cette mystérieuse propriété de la matière.

Ces communications sont vivement applaudies.

Association Fraternelle des Employés et Ouvriers des Chemins de Fer Français (Section de Lille)

C'était fête samedi dernier au comité de la section de Lille de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français, où l'on recevait MM. Poteau, Manteau, Findinier, Dieudonné, Dambrine, Grusson, Pontais, Dubar, Facon, Dulieu, Devernay, Deroo, Fourmeaux qui, à l'occasion de la fête générale de l'Association du 8 juin, ont obtenu la médaille d'honneur du travail, et M. Detournay, vice-président du comité, les palmes académiques.

La joie était peinte sur tous les visages.

Entouré des membres du comité de section, M. Debrabant, président, aux applaudissements de tous, fit la remise des médailles et diplômes aux bénéficiaires qu'il félicita chaleureusement, puis, au nom des camarades du comité, il offrit à M. Detournay les insignes en brillants d'officier d'académie et rappela la part toute spéciale prise par M. Detournay dans la question des maisons à bon marché.

Très ému de la surprise qu'on lui avait ménagée, M. Detournay remercia M. Debrabant et ses collègues et tint à affirmer que c'est grâce au dévouement inlassable du président, M. Debrabant, que la section de Lille est de plus en plus prospère et au premier rang des sections de la Fraternelle.

M. Poteau remercia à son tour au nom des médaillés du travail. Un vivat chaleureux fut ensuite chanté en l'honneur de M. Debrabant qui assura à ses amis que le succès remporté par la section était pour lui la meilleure récompense.

ROUBAIX

UNE FEMME BLESSÉE PAR UN CYCLISTE

Jeudi, vers neuf heures du soir, quai du Sartel, près de la distillerie Drouière, Mme Lydie Pottier, épouse Carlier, âgée de 64 ans, demeurant rue des Longues-Haies, 239, cour Degand, a été renversée par un cycliste qui s'est lui-même blessé en tombant de machine.

Relevée avec des contusions à la hanche et une fracture du col du fémur, Mme Carlier a été admise d'urgence à la Fraternité.

DANS LA POLICE

Vendredi matin est mort à la Fraternité, après une douloureuse maladie, M. Cyr Grimopont, né à Hem le 8 août 1869.

Après avoir fait son congé au 15e régiment d'artillerie, M. Grimopont entra le 1er juin 1894 dans la police roubaisienne. Sous-brigadier le 1er avril 1909, sous-brigadier hors classe depuis le 1er avril 1912, le défunt qui ne laisse que des regrets parmi le personnel de la police, avait reçu la médaille de bronze à la suite de sa belle conduite lors des émeutes de la vie chère.

Les funérailles de M. Cyr Grimopont auront lieu lundi à quatre heures de l'après-midi.

CHUTE GRAVE

Un manœuvre travaillant à l'annexe de la brasserie « Union Roubaix-Wattrelos », rue du Tilleul, pour le compte de M. Dusart, entrepreneur, rue Colbert, M. Camille Deloose, 53 ans, demeurant rue Galvani, 1, a été, par suite de la rupture d'une planche, précipité dans une cave profonde de plusieurs mètres. Retiré avec des plaies au nez, aux oreilles, aux coudes, une légère commotion cérébrale et des côtes fracturées, le pauvre ouvrier a été transporté en voiture d'ambulance à l'hôpital de la Fraternité.

PETITES NOUVELLES

Procès-verbal pour vols et complicité au préjudice de M. Grésillon, épicier, rue de Lille, 88, a été dressé contre Dewailly Jean, 15 ans, coursier, et sa mère, Julie Delnesse, veuve Dewailly, 42 ans, demeurant ensemble rue de Leers.

— M. Hubaux Edgard, 27 ans, ingénieur, demeurant rue de la Gare, 53, a porté plainte contre inconnu pour vol de son courrier contenu dans sa boîte aux lettres.

AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INSTITUT TURGOT

La cinquième excursion de la section cycliste de l'Association aura lieu dimanche 30 juin à Courtrai. Départ au rond-point du Parc Barbieux à 6 heures du matin ; retour à Roubaix à midi.

PRÉPARATION MILITAIRE

« Roubaisienne » et Tir National réunis

Dimanche 30 courant, à 7 heures trois quarts du matin, rassemblement au stand des sections d'infanterie, exercices militaires et tir à longue distance.

TOURCOING

SOLIDARITÉ RÉPUBLICAINE DES CANTONS DE TOURCOING (2e Section)

Une réunion de la Section aura lieu dimanche prochain 30 juin 1912, à 5 heures précises du soir, chez M. Alfred Richard, cabaretier, rue de Moscou, 33

L'IMPITOYABLE CHARRETTE

La charrette à chiens devient une charrette funeste aux chiens errants. Dans la journée d'hier elle a recueilli cinq pauvres petits toutous qui se promenaient gentiment sans muselière.

IL PARTIT SANS VÉLO

Un voyageur qui désirait prendre le train pour Lille et faire voyager avec lui son vélo, l'avait fait enregistrer à la gare de Tourcoing hier. Une fois enregistrée, la machine fut conduite sur le quai de la gare. A l'arrivée du train, quand on vint la prendre pour la placer dans le fourgon, on constata qu'elle était disparue. La Compagnie du chemin de fer a porté plainte au 1er arrondissement. Une enquête est ouverte.

PLUS DE DOUTE ! ENCORE UN CARREAU CASSÉ

Il y a quelques jours, nous avons relaté que vers 10 heures du soir un inconnu avait lancé des pierres à la fenêtre de la chambre à coucher de M. Wilmet, contremaître à l'usine Pollet, rue des Piats, demeurant rue de Nancy, et dont les ouvriers sont en grève. Dans cet acte beaucoup ont vu une vengeance de quelque gréviste. Le fait s'est renouvelé la nuit dernière. Des pierres ont été lancées aux fenêtres de la maison de M. Wilmet, deux carreaux ont été brisés. Plus de doute, ces actes réitérés prouvent que c'est une vengeance de la part de quelque mécontent.

L'HARMONIE MUNICIPALE A YPRES

Notre harmonie municipale se rendra à Ypres demain 30 juin, sur une invitation de l'administration communale. Elle sera reçue à l'Hôtel de Ville pour y prendre des vins d'honneur et se fera entendre sur la Grande-Place, de midi à une heure.

Le Cercle Équestre Yprois, à l'occasion du concours hippique qui a lieu ce jour-là, a eu la délicate attention d'offrir à tous nos musiciens un ticket d'entrée pour assister aux fêtes qui sont une des plus brillantes attractions de la région.

Notre société profitera de son passage à Ypres pour donner une aubade à notre sympathique concitoyen, M. Charles Herbaux, nouvellement décoré de la Légion d'honneur, en villégiature dans le pays.

L'Harmonie, à l'issue des courses de Tourcoing qui ont lieu le 7 juillet prochain, donnera sur la Grande-Place un concert qui commencera à 6 heures.

EXHUMATION

Hier vers deux heures, en présence de M. Dron, maire de Tourcoing, et de M. Protsy, commissaire central, le corps de M. Louis Leloir, père de Mme Dron, et le corps de Mme Dron ont été exhumés pour être placés dans un caveau de famille à perpétuité.

GRAVE CONTUSION A LA MAIN

A l'usine de MM. Flipo frères, au Touquet, M. Desbonnet Adolphe, 54 ans, fileur, a eu la main droite serrée entre un pignon et la tête du métier. Il a eu une contusion assez grave et la fracture du 3e métatarsien. M. le docteur Defossez a déclaré que M. Desbonnet aurait une incapacité de travail de 25 jours.

ENCORE UNE MAIN COMPRIMÉE

Mlle Vérin Augustine, 26 ans, moulineuse, a eu la main gauche comprimée par le volant du démontage. Forte contusion de la main gauche. 20 jours de repos.

JAMBE ENDOMMAGÉE

A l'usine de M. Nalard, rue des Guisnes, M. Vannieuwenhuyse Gustave, 34 ans, conducteur de machine, en glissant sur un massif, s'est fait des plaies contuses à la jambe gauche. 20 jours de repos

EN DESCENDANT D'UN MÉTIER

M. Jules Lambreck, 58 ans, monteur de jacquards, travaillant chez M. Tiberghien fils, rue d'Alsace, a fait une chute en descendant d'un métier. Contusions du cuir chevelu, contusions à l'épaule droite et à la jambe gauche. 15 jours de repos.

FOOTBALL-ASSOCIATION DU CALVAIRE

Dimanche 30 courant, match d'athlétisme avec l'Union Sportive Tourquennoise et le Sporting-Club Tourquennois sur les distances suivantes : 100, 1.500 mètres plat, 250 mètres haies, saut en hauteur avec élan, saut en longueur sans élan, lancement du poids et 1.500 mètres de relais par équipes de 3 coureurs se relayant à volonté.

Rendez-vous au terrain du S.-C. T. à 9 heures précises.

AMICALE COLBERT

La sortie cycliste au bois de Verlinghem, remise à cause du mauvais temps du 16 juin, se fera dimanche 30 juin. Le rendez-vous a lieu comme précédemment au café du Bailly, place Charles-Roussel. Le départ est fixé à 6 heures un quart.

⁂

Les tireurs de l'Amicale sont invités à prendre part au concours de tir à la carabine de l'Amicale du Calvaire, le 30 juin, dans la matinée. Le concours se continuant l'après-midi, les cyclistes auront toute faculté pour se rendre à cette invitation.

AUTOUR DE LILLE

HAUBOURDIN

Consultations gratuites. — Le Maire d'Haubourdin donne avis qu'un service de Consultations gratuites, en faveur des ouvriers de la localité, est assuré par M. le Juge de paix du canton.

A partir du 1er juillet prochain, tous les jeudis, de 9 heures à midi, M. le Juge de paix recevra en son cabinet, rue Victor-Hugo, 40, les intéressés qui désireront le consulter sur les différends les concernant.

Ceux-ci devront préalablement se munir d'une carte délivrée par la Mairie.

CROIX

Amicale Kléber S. A. V. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures du soir, au siège de l'Amicale, réunion de toutes les Commissions.

Demain dimanche, à partir de 7 heures, cours de préparation militaire. A 10 heures, cours de solfège. A 11 heures, cours de gymnastique pour les pupilles.

ARMENTIÈRES

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni mercredi soir, à 8 heures, sous la présidence de M. Henri Chas, maire. Le procès-verbal de la séance du 24 mai, lu par M. Naye, est adopté sans observation.

Le cahier des charges des fournitures nécessaires aux collèges municipaux est approuvé. Le traité à passer avec Mme veuve De Bar, pour le feu d'artifice à tirer le 13 juillet, est adopté. Il est accordé une demi-bourse avec trousseau au jeune Maurice Prévost, aveugle, pour l'Institution de Ronchin; l'autre demi-bourse devra être fournie par le département. Le crédit nécessaire au renouvellement partiel du trousseau de la jeune Ernestine Bartier, élève de l'Institution des sourdes-muettes de Lille, est voté; il est ensuite accordé à M. Bachelet, ancien professeur de gymnastique, un secours annuel de 200 francs. M. Naye demande à porter à 400 francs le montant de ce secours ; cette proposition est renvoyée à l'examen de la commission des finances.

Une indemnité de surveillance de 100 fr. est votée à M. Cholet, élève-surveillant d'internat au Collège de garçons.

Pour le paiement des travaux de repavage de la Grand'Place, le Conseil décide l'aliénation d'un titre de rente de 1716 francs.

L'Union des Trompettes étant dissoute, il est alloué, sur la subvention de 500 francs qu'elle touchait, une somme de 200 francs à l'Écho de la Lys; la répartition du reliquat de 300 francs est renvoyée à l'examen des commissions compétentes. Un subside de 100 francs est voté en faveur de MM. Louis Dessein et Paul Rogier, pour leur participation au championnat de la traversée de Paris à la nage. Pour le relèvement des traitements du personnel de la police et des préposés d'octroi, il est voté deux crédits de 1150 et 1850 francs.

Les règlement et tarif des taxes principales de l'octroi sont modifiés, conformément aux observations de M. le Directeur des contributions indirectes.

Le Conseil approuve le traité à passer avec la maison Louis François, pour la location d'un compresseur neuf et vote à cet effet un crédit de 8,000 francs ; un autre crédit de 2,640 francs 25 pour le service des eaux potables est voté.

Les comptes et budgets divers suivants sont approuvés : budget du service vicinal pour 1913. Recettes et dépenses 12,000 fr.

2° Compte administratif et de gestion des hospices civils. Recettes : 347.253 fr. 02 ; dépenses: 345.181. Excédent de recettes: 4,071 francs 72.

3° Budget supplémentaire des hospices pour 1912. Recettes: 221.432 fr. 17; dépenses: 221,977 fr. 23; excédent de recettes: 454 fr. 91 c.

4° Comptes administratif et de gestion du Bureau de bienfaisance pour 1911. Recettes: 86,478 fr. 67. Dépenses: 81,165 fr. 34; excédent de recettes : 5.313 fr. 33.

5° Chapitres additionnels du Bureau de bienfaisance pour 1912. Recettes: 10.807 fr. 33 c. Dépenses : 10.200 fr. Excédent de recettes : 607 fr. 33.

6° Collège de garçons. Comptes administratif et de gestion de 1911. Recettes: 140,869 francs 43; dépenses: 145,402 fr. 92; excédent de dépenses: 4,533 fr. 49.

7° Budget additionnel. Recettes : 3.819 fr.; dépenses: 2.471 fr. ; excédent de recettes : 1.348 francs.

8° Budget primitif du collège de garçons pour 1913. Recettes : 162.373 fr. Dépenses : 161,897 fr. Excédent de recettes : 476 fr.

9° Comptes administratif et de gestion du collège de jeunes filles pour 1911. Externat. Recettes : 44,617 fr. 51. Dépenses: 42,215 fr. 72 c. Excédent : 2,401 fr. 79. Internat. Recettes : 40.151 fr. 20. Dépenses : 35,439 fr. 23. Excédents : 4.711 fr. 97.

10° Budgets additionnels du collège de jeunes filles pour 1912. Recettes. Externat : 2,794 fr. 57. Dépenses: 1,994 fr. 57. Excédent 800 francs. Recettes internat. : 1.073 francs 50. Dépenses : 610 fr.; excédent : 463 fr. 50.

11° Budgets primitifs du collège de jeunes filles pour 1913. Externat. Recettes : 43,860 fr. Dépenses: 41,235 fr. Excédent : 2,625 fr. Internat. Recettes : 39.150 fr. Dépenses : 38,820 fr. Excédent: 330 fr.

La proposition faite par M. Jules Thesse tendant à accorder aux employés et ouvriers de la ville les secours médicaux et pharmaceutiques en cas de maladie est renvoyée à l'examen des commissions.

Sur la proposition de M. Lonem, adjoint, le Conseil approuve le compte administratif de la ville pour l'exercice 1911. Ce compte s'établit comme suit :

Recettes, 1,294,753 fr. 91 ; dépenses : 1,221,327 fr. 21. Excédent de recettes, 73,426 francs 70 auquel il y a lieu d'ajouter l'excédent de recettes du compte de 1910 s'élevant à 141,888 fr. 54.

Le compte de gestion du receveur municipal donnant également un excédent total de recettes de 215,315 fr. 24 est approuvé.

Le budget additionnel pour 1912 s'établit comme suit : recettes supplémentaires : 301.114 fr. 34; dépenses supplémentaires : 300,506 fr. 67. ; excédent de recettes : 607 fr. 67 c.

La suite de la discussion de l'ordre du jour est remise au lendemain et la séance est levée à 10 heures.

NORD

DOUAI

La restauration de l'Église Saint-Jacques. — Les Commissions municipales des travaux et des finances ont, mardi soir, examiné et approuvé un projet de travaux de réfection des toitures de l'église Saint-Jacques, que le Conseil aura, ces jours-ci, à examiner à son tour.

Elles avaient également à statuer sur l'opportunité de travaux de consolidation à effectuer à la tour de l'église, qui est bien vétuste et que les sonneries de cloches ébranlent, mais elles se sont refusées à laisser entreprendre ces travaux aux frais des contribuables, estimant avec raison qu'en présence des sacrifices que la ville va s'imposer pour la réfection des toitures, les fidèles peuvent, de leur côté, entreprendre la restauration de la tour.

Il est incontestable que cette tour ne peut rester indéfiniment dans l'état où elle se trouve, et on sera forcé, si on ne la restaure, à dépendre les cloches qui pourraient tomber et causer des accidents.

ARLEUX

Nomination. — M. Malaquin, commis principal des contributions indirectes, vient d'être nommé receveur à Desvres.

Tout en le félicitant sincèrement de son avancement, nous ne pouvons lui cacher les regrets que nous cause son départ. Nous avions espéré, en effet, conserver ce fonctionnaire républicain comme receveur à Arleux.

A l'heure où M. Malaquin va rejoindre son poste, nous tenons à rendre hommage au concours dévoué qu'il nous a toujours prêté au cours de nos luttes contre la réaction et à lui témoigner la reconnaissance du parti républicain.

Le Comité républicain.

ORCHIES

Accident. — Vendredi après-midi, contrairement au règlement, le sieur Mascret Aimable, travaillant chez M. Decamps, fabricant d'ouates, nettoyait l'intérieur du batteur à vapeur sans avoir pris la précaution de l'arrêter au préalable.

Il eut le médius et l'annulaire de la main droite écrasés. L'os de la phalangette de l'annulaire est sectionné.

M. le docteur Leclercq, appelé à donner ses soins au blessé, redoute que cet accident n'ait pour conséquence la perte de la phalangette de l'annulaire droit.

MARCHIENNES-VILLE

Élections contestées. — Une plainte a été déposée à la Préfecture contre l'élection de MM. Poitau Ernest, Lubrez Michel et Coupiet Albert, élus conseillers municipaux dimanche dernier, sur une liste progressiste cléricale, dite de R. P., contre des radicaux-socialistes.

L'annulation de leur élection est demandée pour faits de corruption, libations, promesses, intimidations, etc.

On pense que le Conseil de Préfecture annulera cette élection.

Ce sera, en même temps qu'une bonne leçon aux corrupteurs de profession, un exemple salutaire pour les élections futures. Il est temps d'en finir avec ces mœurs qui dépravent le suffrage universel.

VALENCIENNES

Retraite militaire. — Voici l'itinéraire que suivra la retraite de ce soir : départ de la place d'Armes à 8 heures et demie, rues du Quesnoy, Delvaux, du Béguinage, Louis-Cellier, boulevard Carpeaux, place de Famars, avenue de Famars, avenue de la Courtelle, avenue de Cambrai jusqu'à la rue Jean-Bernier (arrêt), avenue de Cambrai, place de Famars, rues de la Fontaine-Saint-Gilles, de la Digue, boulevard Saly, rues de Paris, Notre-Dame, des Viviers, de Famars, place d'Armes, rue de Lille.

Concert militaire. — La Musique du 127e régiment d'infanterie devant prêter son concours à la fête organisée par la Société Hippique de Saint-Amand-les-Eaux, demain dimanche 30 juin, le concert habituel n'aura pas lieu ce jour-là sur la place Verte.

A l'École de Musique. — Par arrêté en date du 25 juin pris en conformité de l'art. 8 du règlement de l'École Nationale de Musique et de l'art. 82 de la loi du 5 avril 1884, le maire de Valenciennes a délégué M. Damien, adjoint aux Beaux-Arts, pour présider le Comité administratif de la dite École de Musique.

AVESNES

ERQUELINNES

Vélodrome. — Dimanche 30 juin, réunion au vélodrome d'Erquelinnes-Jeumont. Courses entièrement réservées aux débutants.

DOUZIES-MAUBEUGE

Jeu de crosse. — La société « Les Inséparables » de Douzies-Maubeuge organise avec le concours de la ville, pour le 7 juillet, un concours international au but doté de 300 francs de prix. Des prix spéciaux seront crossés entre les joueurs qui auront droit au rebarrage.

MAUBEUGE

Les membres protecteurs et honoraires de la « Maubeugeoise » qui seraient désireux d'accompagner cette société au concours de Bâle (Suisse), les 6, 7, 8, 9 et 10 juillet, sont priés d'écrire avant le 1er juillet à M. Alfred Lohanier, rue de France, à Maubeuge.

CAMBRAI

SAULZOIR

Fondation Carnot. — Nous apprenons avec plaisir que l'Académie des Sciences Morales et Politiques vient d'accorder un secours de 200 francs sur la Fondation Carnot, à Mme veuve Leduc-Lenglelle, de Saulzoir, mère de huit enfants en bas-âge.

Feuilleton du 29 juin n° 28

La Chasse aux Fantômes

par Pierre ARNOUS

Blanchet descendit précipitamment.

Quand il revint, Julie avait repris connaissance.

Le médecin voulait la faire transporter à l'hôpital.

— Non ! non ! gémit-elle, je ne veux pas ! Qu'on me laisse !

La blessure était superficielle.

Julie avait tourné contre elle un revolver de mauvaise fabrication.

La balle était à peine entrée dans les chairs, au-dessous du sein gauche.

Par un massage léger, qui ne fut pas toutefois sans arracher des plaintes à la blessée, le docteur la fit sortir.

La fièvre qui brûlait Julie provenait bien plus de la surexcitation que de la lésion.

Bien qu'il n'y eût aucune complication à redouter, le médecin voulut savoir si la pauvre femme avait quelqu'un pour la soigner.

— Sa mère, dit Béchenbès.

Le médecin s'inclina.

Quant à l'enquête du commissaire de police, elle fut très rapide.

Il mit d'abord la main sur une lettre adressée à Mme Noroir, rue des Trois-Frères, 17 ; il l'ouvrit :

Deux mots seulement, mais combien éloquents !

« Pardon, maman ! »

— Tentative de suicide, dit le commissaire.

Et, comme il était brave homme, il gronda doucement la blessée.

Habitué à ce genre de drames, il avait vu tout de suite qu'il s'agissait d'un conflit d'amour.

— Madame, dit-il, il ne faut jamais penser à se tuer, surtout quand on a sa maman. Une maman console toutes les douleurs. Promettez-moi que vous ne recommencerez pas.

Pour toute réponse, Julie se mit à sangloter.

— Je vois, d'ailleurs, reprit le commissaire, que vous êtes protégée par d'autres dévouements. C'est à eux que je vous confie.

Il rédigea un procès-verbal et se retira.

Un peu pressé, l'officier de police. Peut-être avait-il une famille, qui, ce soir de dimanche, l'attendait.

Béchenbès avait déjà demandé au médecin si la blessée était immédiatement transportable. La réponse avait été affirmative.

Il avait son idée, Béchenbès.

Dès l'instant que la blessure était légère, il considérait la tentative de suicide comme un événement heureux.

Arrachée sur-le-champ à la domination d'Agostini, la pauvre Julie oublierait peut-être ce malheureux amour dont elle avait bien failli mourir.

— Une voiture, dit-il à voix basse à Blanchet. Vite !

Il n'était pas facile d'avoir un cocher qui consentît à gravir à cette heure, la rude pente de la rue du Mont-Cenis.

Blanchet finit cependant par en trouver un.

Mais ce fut toute une affaire pour décider Julie à quitter cette maison où, pourtant, elle avait tant souffert.

Elle croyait qu'on voulait la transporter à l'hôpital. Quand elle sut qu'on désirait la conduire chez sa mère, elle résista plus énergiquement encore.

Alors, Béchenbès lui promit qu'on l'installerait dans une maison de santé.

Et l'on partit.

Moins d'un quart d'heure après, ayant fléchi les dernières résistances de Julie, Béchenbès sonnait à la porte de Mme Noroir, que Mathilde ouvrit.

— Ta mère ?

— Elle est couchée.

— Elle se doute de quelque chose ?

— Non...

— Tout va bien !... Toi-même, ne t'alarme pas. Julie est blessée... Ce n'est rien, puisque nous l'amenons. As-tu un lit à lui offrir ?

— Le mien !

— C'est bien ce que je pensais.

Blanchet arrivait, soutenant la blessée, la portant presque.

Silencieusement, on la conduisit dans la chambre de sa sœur, où Mathilde l'aida à se déshabiller, puis à se coucher.

Quand elle eut pris quelque repos, Julie regarda autour d'elle.

Elle ne retrouvait presque rien du décor au milieu duquel elle avait grandi. Quelques objets seulement échappés à la bourrasque qui avait emporté le luxe des Noroir, lui rappelaient sa jeunesse.

Elle voyait, là, tout près, sa photographie d'enfant dans un cadre de peluche verte, et ses yeux s'attachaient à ce témoin du passé avec une fixité fiévreuse.

Qu'ils étaient loin, les jours de son enfance, et que de boue il y avait maintenant sur sa vie !

Agostini, tout à l'heure, l'avait traitée de tous les noms.

Comme elle lui crachait son indignation, il l'avait frappée au visage.

C'est à ce moment qu'elle avait roulé sur le parquet, à demi assommée mais plus navrée encore.

Elle en était là, après deux ans d'amour, après s'être donnée sans arrière-pensée, tout entière !

Une honte plus grande encore que sa déception l'avait poussée à son acte de désespoir.

Sa résolution, elle l'avait prise au moment où l'homme qu'elle avait adoré lui criait, dans une dernière bordée d'injures, qu'il en avait assez, qu'il ne reviendrait plus, et faisait claquer la porte en s'en allant.

Julie continuait de regarder le portrait de la charmante fillette qu'elle avait été, et elle songeait à ce qu'elle était maintenant, une pauvre créature flétrie, perdue, désormais inutile.

La porte s'ouvrit doucement.

Mme Noroir parut.

Vivement elle s'approcha du lit.

— Mon Dieu !... ma fille ! ma Julie !...

Dans le transport de sa joie, elle la serra trop vivement contre son cœur.

Julie ne put retenir un cri de douleur.

— Il l'a blessée, le misérable ! s'écria Mme Noroir, touchée dans son cœur de mère... Ah ! le bandit !...

Mathilde lui faisait signe de se taire. Mais Mme Noroir, penchée sur le visage de sa fille, l'examinait anxieusement.

— Il t'a blessée, tu as le visage meurtri... Ah ! ma pauvre enfant !... Je n'ai pas su te garder, je n'ai pas su te défendre... Le voleur ! l'assassin !... Mais nous te vengerons... N'est-ce pas, Mathilde, que nous la vengerons !

Elle déraisonnait.

Qu'aurait-ce donc été si elle avait vu l'autre blessure de Julie, la blessure près du cœur que la désespérée s'était faite elle-même ?

— Parle, parle, supplia Mme Noroir. Dis-moi que tu ne souffres pas trop !

Mais Julie se blottissant dans le giron maternel, ne sut que répondre.

— Cache-moi, maman ! cache-moi. J'ai honte, honte... Oh ! que j'ai honte !...

Et les trois femmes sanglotaient.

II

L'Ambassadrice

Le chevalier Gabriele Agostini s'était présenté cinq fois chez Mme des Islettes. Il avait toujours été éconduit.

Il attribuait ces échecs à la démarche de Mme Noroir, aux insinuations auxquelles elle s'était livrée sur son compte.

D'où sa fureur croissante contre cette Julie elle-même qu'il accusait de ne pas le défendre contre la malveillance de sa mère.

Du moins était-ce une des causes de sa conduite.

Un autre motif était sa gêne, qui chaque jour l'angoissait davantage.

Il avait compté sur Mme des Islettes comme sur une providence.

Il espérait, en effet, que, si elle persistait à ne pas vouloir l'épouser, elle lui ferait du moins l'avance de quelques fonds sur sa bonne mine et aussi sur sa parenté avec le cardinal.

Agostini avait peu de relations, et, se jugeant trop distingué, trop beau pour travailler, il se demandait de quelle source il tirerait, prochainement ses revenus.

Pour le moment, il n'avait que des dettes.

Le lendemain de sa rupture avec Julie, il sonna de nouveau à la porte de Mme des Islettes.

— Mme est absente.

Toujours la même réponse.

Le chevalier comprenait bien que c'était fini, qu'on ne l'accueillerait jamais plus dans cette maison.

Il la comprenait d'autant mieux qu'il entendait la voix fraîche d'un enfant et la [illegible] même de Mme des Islettes.

Il se retira, piteux.

Furieux aussi, car il n'admettait point qu'on pût cesser de s'intéresser à lui.

Une fois de plus, il se promettait d'en avoir le cœur net, de briser, au besoin, par la menace, la résistance de Mme des Islettes.

Il descendit, s'éloigna, revint, guetta plus d'une demi-heure.

Mme des Islettes sortit bien; mais elle était accompagnée de Pierre Avrigneul et du petit Daniel.

Il dut se borner à lui envoyer un salut, qui lui fut à peine rendu.

Alors, le chevalier eut recours à la ruse.

Il écrivit à Mme des Islettes qu'à la suite d'une scène regrettable, Julie était retournée chez sa mère ; qu'il avait le cœur brisé ; qu'il souffrait horriblement à la pensée qu'elle pût traîner l'existence lamentable d'une jeune fille séduite, et qu'il la priait respectueusement, elle, Mme des Islettes, de voir Mme Noroir et de l'assurer que le chevalier Agostini était prêt à réparer, à épouser.

(A suivre.)

BAPTÊME
DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, rue Nationale, Lille